



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHÉ

Date du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean (arrivée à 20h10), BIGNON Jérôme, ~~DE LA HITTE Edouard~~, BOURCET Benoît, ~~STUMBOFF Richard~~, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire

Excusés : DE LA HITTE Edouard, STUMBOFF Richard, LECHAT Anne-Sophie

Secrétaire de séance : BIGNON Jérôme

Pouvoirs : DE LA HITTE Edouard donne pouvoir à CASTEL Guillaume
STUMBOFF Richard donne pouvoir à HAUVILLE Anne

ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2022

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2022.

Reversement des prélèvements sur les paris hippiques

Depuis 2 ans, la commune et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle perçoivent le reversement des prélèvements sur les paris hippiques. Historiquement, cette participation était directement versée à la Société des Courses. La CDC reverse les sommes perçues à la Société des Courses.

La commune a perçu 2 925.80 euros pour les enjeux 2020 et 1 926.70 euros pour les enjeux 2021. Il est proposé de reverser ces sommes à la Société des Courses car elles sont liées à l'activité de l'hippodrome.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de verser la somme totale de 4 852.50 euros à la Société des Courses.

Arrivé de Jean FARDOIT à 20h10.

Taxe d'aménagement

La Communauté de communes des Pays de L'Aigle nous a transmis un courrier relatif à l'obligation de répartition du produit de la taxe d'aménagement entre les communes ayant institué cette taxe et la Communauté de Communes.

La taxe d'aménagement est un impôt local qui concerna principalement les opérations de construction ou agrandissement de bâtis. Elle est composée d'une part communale et d'une part départementale. Elle sert à financer les équipements publics tels que la voirie et les réseaux nécessaires aux nouvelles constructions.

Elle est calculée soit par rapport à la surface construite et à la valeur annuelle du m² avec application du taux voté par la commune.

Actuellement, le taux communal est de 1%.

La conférence des Maires a proposé de déterminer la règle de partage de la taxe d'aménagement selon les taux suivants : 70% pour la commune et 30% pour la CDC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'accepter le principe de reversement de 30% de la part communale de la taxe d'aménagement à la CDC des Pays de L'Aigle ;
- que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions encaissés par la commune à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de reversement.

Acquisition des parcelles AB 92 et ZN 14

Dans la cadre de la création du lotissement à côté de l'école primaire, la commune a acquis les parcelles AB 330 et 332. M. le Maire annonce que la signature définitive des parcelles AB 106, 231 et 265 va intervenir dans les prochains jours. Entre ces parcelles, il y a deux autres parcelles cadastrées AB 92 et ZN 14.

Nous avons reçu un accord pour l'acquisition de ces deux parcelles par la commune au prix de 4 500 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'acter l'acquisition des parcelles cadastrées AB 92 et ZN14 pour la somme de 4 500 euros.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Encaissement d'un chèque

Le centre de finances publiques nous a envoyé un chèque de remboursement de la taxe foncière d'un montant de 200 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement du chèque de 200 euros lié au dégrèvement de taxe foncière 2022.

Gardiennage de l'église

Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé de verser l'indemnité de gardiennage de l'église à la Paroisse Notre Dame en Ouche. Les services de la préfecture nous ont rappelé que cette indemnité doit être versée au gardien de l'église et non à la paroisse.

Deux bénévoles ouvrent et ferment l'église tous les jours. Cette indemnité sera donc partagée entre ces deux bénévoles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de verser la somme de 239,93 euros, à chacune des deux bénévoles pour le gardiennage de l'église de Moulins-la-Marche.

Fête des Potiers

Le Président de l'association La Fête des Potiers a transmis un courrier relatif à l'augmentation du coût de la location des tonnelles destinées au marché de producteurs au niveau de la place du 8 mai 1945. En effet, la location des tentes est passée de 2 307.60 euros en 2021, montage et démontage compris, à 3 240 euros en 2022 sans la prestation de montage et démontage.

Dans un souci d'économie, il est proposé de demander aux artisans d'amener et de monter leurs propres tentes.

Mme Vitry s'interroge sur le coût de l'installation d'un grand barnum à la place de plusieurs petits.

Dans un souci de responsabilité lié à la location auprès d'un professionnel et aussi sur l'aspect d'esthétique, il est décidé que la commune de Moulins-la-Marche continue de financer la location de la location des tentes qui sont installées place du 8 mai 1945.

Dans ce courrier, le président de l'association demande si la commune peut prévoir un entretien sur la motte féodale. En effet, des trous se sont formés suite à l'arrachage des souches, et des arbres morts, qui obstruent la vue sur le Perche, sont à abattre.

Adressage

Depuis plusieurs mois, un groupe de conseillers municipaux travaille sur la mise en place de l'adressage sur l'ensemble du territoire de la commune. Il a fallu recenser les voies, parfois les renommer et attribuer des numéros aux bâtis et aux parcelles pouvant avoir un intérêt sur le plan de l'urbanisme. Ce travail a été réalisé avec l'aide des services du Conseil Départemental. La commune a pu bénéficier du logiciel de saisie ainsi que de l'appui des techniciens en charge de l'adressage.

Il a été nécessaire de créer l'ensemble des adresses pour la campagne, sachant que le choix de maintenir les lieux-dits a été retenu. Il est important de conserver ces indications qui ont souvent un lien historique ou géographique avec le lieu qu'elles désignent. Les numéros attribués en campagne seront en métrique : c'est-à-dire qu'ils correspondent à la distance entre le début de la route (le plus souvent un carrefour) et l'habitation ou le bâtiment.

Concernant le bourg, l'adressage existait déjà partiellement. Un travail de reprise de l'ensemble des adresses a été effectué avec une refonte totale. Nous avons essayé de maintenir les adresses existantes le plus souvent possible, mais cela n'a pas été toujours faisable.

De plus, il nous a été demandé de ne pas conserver des noms de rue comme la « Rue de l'Ancienne Ecole », la « Ruelle des Ecoles » et la « Rue des Ecoles », par exemple, qui peuvent porter à confusion, ces noms de rues étant trop proches phonétiquement. De nouveaux noms sont donc créés. Le plan de l'ensemble des rues est présenté aux élus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider les noms des rues suivantes :

Nom complet	Type voie	Préfixe nom voie	Nom voie
Place du 8 Mai 1945	Place	du	8 Mai 1945
Place du 19 mars 1962	Place	du	19 mars 1962
Rue de l'Abreuvoir	Rue	de l'	Abreuvoir
Impasse des Artisans	Impasse	des	Artisans
Impasse de la Barre	Impasse	de la	Barre
Route de Bel Érable	Route	de	Bel Érable
Route des Bois	Route	des	Bois
Impasse de la Bonnetière	Impasse	de la	Bonnetière
Impasse de la Boussetière	Impasse	de la	Boussetière
Route de la Bretonnière	Route	de la	Bretonnière
Ruelle de la Brioche	Ruelle	de la	Brioche
Impasse de la Briqueterie	Impasse	de la	Briqueterie
Chemin de la Brosse	Chemin	de la	Brosse
Rue de la Butte	Rue	de la	Butte
Impasse Cénéri Morand	Impasse		Cénéri Morand
Impasse de la Chalière	Impasse	de la	Chalière
Chemin des Champs	Chemin	des	Champs
Impasse du Cheval Blanc	Impasse	du	Cheval Blanc
Impasse du Collège	Impasse	du	Collège
Chemin de Cour d'Evêque	Chemin	de	Cour d'Evêque
Rue de Derrière les Cours	Rue	de	Derrière les Cours
Ruelle des Potiers	Ruelle	des	Potiers
Rue des Écoles	Rue	des	Écoles
Rue de l'Église	Rue	de l'	Église
Chemin d'Enfernel	Chemin	d'	Enfernel

Impasse de l'Entrepôt	Impasse	de l'	Entrepôt
Allée de Falandre	Allée	de	Falandre
Rue Flandres Dunkerque	Rue		Flandres Dunkerque
Rue des Fontaines	Rue	des	Fontaines
Route de la Forêt	Route	de la	Forêt
Rue de la Forge	Rue	de la	Forge
Impasse de la Gare	Impasse	de la	Gare
Place Gaston Pouzaud	Place		Gaston Pouzaud
Rue de la Gaularderie	Rue	de la	Gaularderie
Route de la Gazinière	Route	de la	Gazinière
Chemin des Genêts	Chemin	des	Genêts
Grande Rue			Grande Rue
Impasse de la Grémendière	Impasse	de la	Grémendière
Rue Guillemet	Rue		Guillemet
Route des Haras	Route	des	Haras
Route de l'Hippodrome	Route	de l'	Hippodrome
Route des Hyettes	Route	des	Hyettes
Rue des Jardins	Rue	des	Jardins
Rue Jean Gabin	Rue		Jean Gabin
Chemin du Lavoir	Chemin	du	Lavoir
Place de la Mairie	Place	de la	Mairie
Rue de la Maréchalerie	Rue	de la	Maréchalerie
Impasse de la Maternelle	Impasse	de la	Maternelle
Impasse de la Meulière	Impasse	de la	Meulière
Rue de Molise	Rue	de	Molise
Impasse des Oiseaux	Impasse	des	Oiseaux
Rue de l'Orme Forget	Rue	de l'	Orme Forget
Route du Pays d'Ouche	Route	du	Pays d'Ouche
Route du Percheron	Route	du	Percheron
Impasse des Petites Bruyères	Impasse	des	Petites Bruyères
Ruelle Pierrotte	Ruelle		Pierrotte
Rue du Point du Jour	Rue	du	Point du Jour
Impasse du Porche	Impasse	du	Porche
Impasse de la Pothinière	Impasse	de la	Pothinière
Chemin du Puits	Chemin	du	Puits
Impasse de la Prairie	Impasse	de la	Prairie
Impasse du Presbytère	Impasse	du	Presbytère
Rue du Prieuré	Rue	du	Prieuré
Passage de la Résistance	Passage	de la	Résistance
Chemin du Réservoir	Chemin	du	Réservoir
Rue Robergel	Rue		Robergel
Impasse de Ronxoux	Impasse	de	Ronxoux
Place Saint Laurent	Place		Saint Laurent
Rue Saint Nicolas	Rue		Saint Nicolas
Impasse de la Sarthe	Impasse	de la	Sarthe
Rue de Schmitten	Rue	de	Schmitten
Route des Sources	Route	des	Sources

Impasse des Sports	Impasse	des	Sports
Rue du Stade	Rue	du	Stade
Route de la Stèle	Route	de la	Stèle
Rue des Tilleuls	Rue	des	Tilleuls
Route de la Trappe	Route	de la	Trappe
Impasse des Vallées	Impasse	des	Vallées
Impasse du Vaugai	Impasse	du	Vaugai
Impasse des Vaux	Impasse	des	Vaux
Impasse du Vent	Impasse	du	Vent
Impasse du Vieux Pont	Impasse	du	Vieux Pont
Impasse du Yoyo	Impasse	du	Yoyo

Convention avec les communes partenaires de la France Services

La gestion de la Maison France Services est assurée financièrement par la commune de Moulins-la-Marche. Il est demandé aux 10 communes partenaires de signer une convention pour leur participation financière. Il convient d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions afin de pouvoir solliciter le remboursement par les autres communes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de participation au financement de la France Services de Moulins-la-Marche avec les communes partenaires.

Divers

Chemin piétonnier Route de Soligny : Les travaux de peinture ne sont pas encore réalisés. L'intervention est prévue dans les jours suivants la réunion de conseil municipal.

Dégâts des eaux à l'église : Suite à des infiltrations importantes d'eau, le placoplâtre de la chaufferie de l'église est complètement dégradé. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur. Le devis de réparation est en cours. En fonction du montant présenté, un expert sera missionné.

Coupure de l'éclairage public : Un bilan a été réalisé sur la baisse de consommation énergétique liée à la coupure de l'éclairage public en période estivale. Nous avons réalisé une économie de 2 800 kWh soit environ 330 euros.

Délestage électrique : La Préfecture organise une réunion d'information sur le dispositif de délestage électrique le mardi 13 décembre prochain à 18h00.

Maison France Services : Les retours des usagers sont vraiment très positifs. Ce service est actif depuis le mois de mars et répond à une vraie demande des habitants. Un projet d'installation d'un photomaton est à l'étude, ce qui pourrait être une ressource complémentaire pour ce lieu.

Questions diverses

- Mme Hauville indique que la clôture de la piste d'apprentissage de la pratique du vélo sera installée avant Noël. La pelouse est semée et la piste qui n'est pas encore terminée est déjà utilisée ! Les arbres seront plantés pendant l'hiver. Les panneaux et le traçage au sol seront installés au printemps. Les poubelles ont été déplacées. Leur ancien emplacement sera utilisé pour le parking vélos. Il conviendra que la commune matérialise une nouvelle place de stationnement PMR.

- Mme Hauville a assisté, avec d'autres élus, à la cérémonie de la Sainte Barbe. Nous avons la chance d'avoir un centre de secours qui fonctionne grâce aux nombreux Pompiers volontaires. Il est à noter que notre école des Jeunes Sapeurs-Pompiers est aussi l'une des plus importante du Département.

- M. Goret relate des remarques entendues au sujet de l'esthétique de la clôture qui a été réalisée suite à la création du chemin piétonnier Route de Soligny. Il rapporte que le nombre de piquets et de fils est étonnamment important. Pour répondre à ce constat, il est expliqué que, suite à la commande des piquets de mauvaise section par l'entreprise en charge des travaux, cette clôture a été mise en place en deux fois. Le doublement du nombre de piquets permet une meilleure solidité.

- Mme Retaille confirme que le défilé des tracteurs décorés et illuminés, organisé par les Jeunes Agriculteurs des cantons de Mortagne, Bazoches, Moulins et Courtomer, aura lieu le jeudi 22 décembre à 18h. Les 28 tracteurs prévus défilent dans le bourg et feront une pause place du 19 mars (devant l'école primaire), pour une distribution de bonbons et les photos avec le Père Noël.

- M. Bourcet demande s'il est possible de recharger en tout-venant le bord de la rue Robergel, au niveau du virage Place du 8 Mai, car la séparation entre le bitume de la route et la partie devant les garages se creusent dangereusement.

- M. Bignon souhaite que la mairie contacte les associations pour anticiper les locations de la salle des fêtes. Un mail sera envoyé en début d'année pour connaître les dates des différentes manifestations organisées par les associations communales et les invitant à réserver les dates souhaitées pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

- Mme Hauville se réjouit de la présence d'un nouveau commerce à savoir la fleuriste.

- M. Michel annonce que, dans un souci de réduction de la consommation électrique, les décorations de Noël seront installées le lundi 12 décembre et retirées le lundi 9 janvier. Ce qui diminue de moitié la durée par rapport aux années précédentes.

Prochaine séance le 11 janvier 2023.
Levée de séance à 22h10.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

FARDOIT Jean

BIGNON Jérôme

BOURCET Benoît

GORET Jasmy

RETAILLE Claire